



Objet : Restrictions et modifications des conditions d'utilisation des parkings cause travaux d'infrastructure sur AD Calvi Sainte Catherine LFKC (Phases 2 à 5)

En vigueur : Du 09 septembre au 03 novembre 2021

(CHG : dates de validité).

Introduction :

Des travaux de réaménagement et extension des parkings aviation d'affaires et générale avec une fin prévue le 01 Novembre 2021.

Cette information présente les phases 2, 3 et 4 de travaux, les dates d'activation des phases sont confirmées par NOTAM.

Les phases 2 et 3 sont réalisées en simultanément à savoir :

- la phase 2 relative aux travaux de réfection du taxiway A est réalisée de nuit.
- la phase 3 relative aux travaux de création de centrale AVGAS et de la zone sud.

L'activation de ces deux phases s'effectuera en deux fois, à savoir la mise en exploitation de la phase 1 avec contraintes transitoires jusqu'au 25 juin et ensuite avec des contraintes jusqu'à la fin des travaux.

La phase 4 est réalisée de jour et indépendamment des deux autres phases.

La phase 5 correspond à la configuration finale du parking qui est prévue d'intégrer l'AIP France à la fin des travaux.

1. Dispositions générales :

Balisage : Un balisage diurne et nocturne de la zone neutralisée est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

2. Régulations ATFM :

Régulation de trafic à l'arrivée et au départ :

Pour les phases travaux :

Priorisation des trafics suivants 1. Aviation commerciale / 2. Aviation affaires / 3. Aviation légère interdite à l'exception de Aéroclub CLY et des abonnés sur l'aire de trafic G (G1 à G7).

Assistance obligatoire + PPR à l'exception de l'aéroclub Calvi.

Interdiction aviation légère du jour 5 à 16h00 loc au jour 7 à 14h00 (hors abonnés et aéroclubs).

Interdit le samedi aux aéronefs de masse certifiée au décollage inférieure à 7 tonnes.

Parking D autorisé : LUN-VEN 0600-1600 et DIM 1400-HOR

Parking D interdit : VEN-DIM 1600-1400

Pour la phase pérenne :

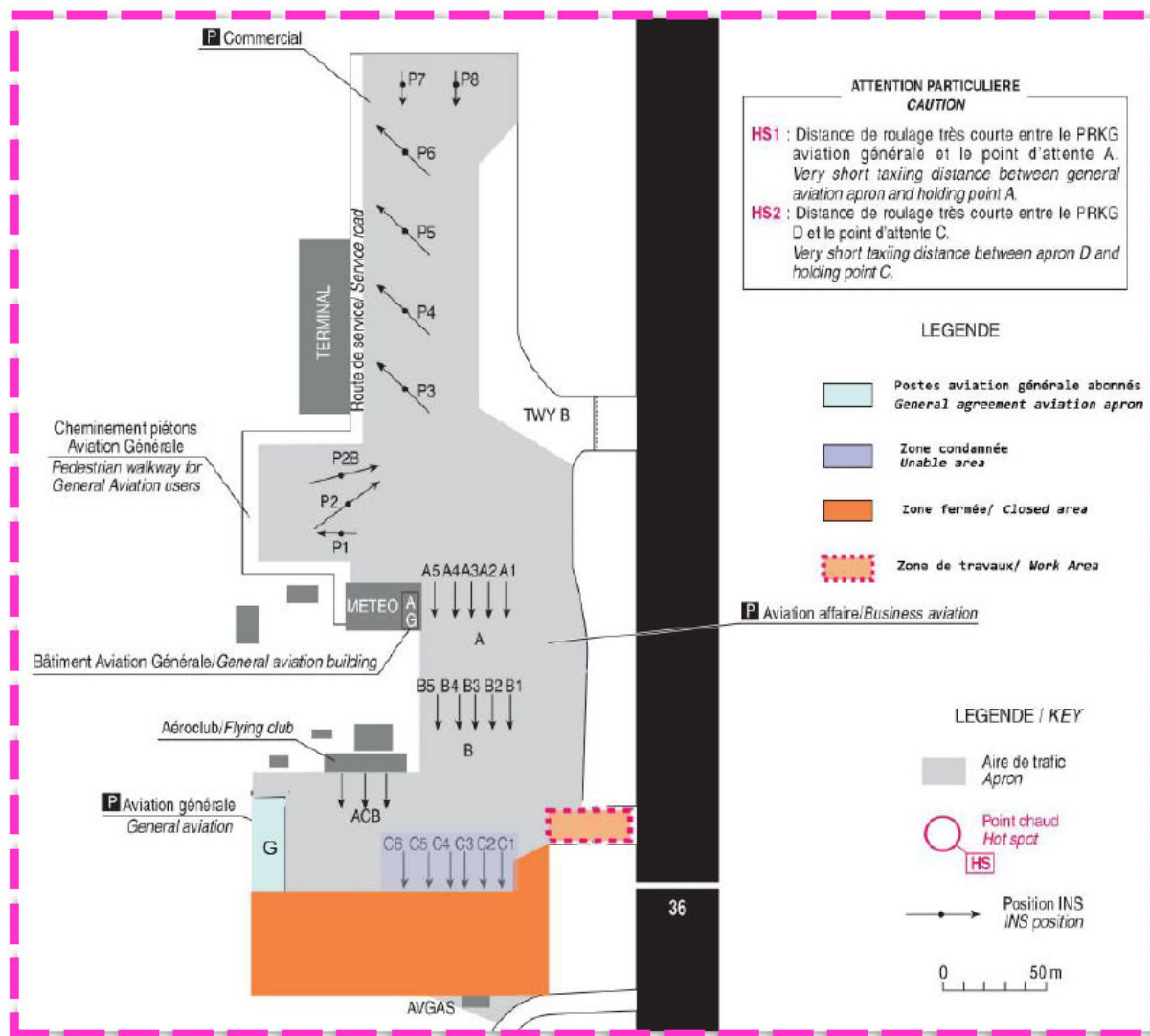
Assistance obligatoire avec PPR (PPR uniquement en saison IATA été).

Maintien de la distribution de l'AVGAS avec camion pour le parking D.

INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

PHASE 2 : sera activée par NOTAM / will be activated by NOTAM

2.1 - INFRASTRUCTURES MODIFIEES EN PHASE 2 / PHASE 2 MODIFICATIONS



Travaux de réfection du taxiway A / Renovation of TWY A :

- Localisation zone travaux PHASE 2 à plus de 30 m de l'axe de Piste / PHASE 2 work area located over 30 meters away from RWY centreline.
- Travaux de nuit / Night-time work.
- Fermeture du taxiway A / Closure of TWY A.
- Décollage de nuit interdit / Take-off prohibited at night.
- Aire de trafic G limitée aux abonnés (postes G1 à G7) / Apron limited to subscribers (stands G1 to G7).
- Fermeture de l'accès depuis les parkings A, B, C et G vers les parkings sud et l'AVGAS sur toute sa largeur à l'aide de balisages lumineux remplis de sable / Access from aprons P to aprons A, B, C et G and C closed using lit work area barriers filled with sand.
- Parking C à utiliser sous restrictions particulières / Parking C to use with special restrictions :
 - Fermeture des postes C1, C5 et C6 / Closure of stands C1, C5 and C6.
 - Autorisation d'utilisation des postes C2 et C4 avec aéronefs d'envergure inférieure à 21 m et d'une longueur inférieure à 20 m. / Authorization to use stands C2 and C4 with ACFT with wingspan less than 21 m and length less than 20 m.
 - Autorisation d'utilisation du poste C3 / Authorization to use stands C3 :
 - Postes C2 et C4 condamnés / Stands C2 and C4 closed.
 - Limitation d'utilisation des aéronefs d'une longueur inférieure à 21 m et d'une envergure inférieure à 24 m. / Limitation of use of ACFT with length less than 21 m and wingspan less than 24 m.
- Parking aviation générale et affaires condamnés (une partie du parking G) / General and business aviation parking closed (a part of parking G).
- Etablissement d'une zone de repli du matériel avant abandon de chantier, située à une distance de plus de 188 m de l'axe de piste / Construction equipment storage area in place, located over 188 meters away from the RWY centreline.

2.2 - RESTRICTIONS SUR INFRASTRUCTURES MAINTENUES EN EXPLOITATION / RESTRICTIONS ON OPERATING FACILITIES

Priorisation des trafics suivants / *Prioritization of the following traffics :*

1. Aviation commerciale / 2. Aviation affaires / 3. Aviation légère interdite à l'exception de Aéroclub CLY et des abonnés sur l'aire de trafic G (G1 à G7).
1. *Commercial aviation / 2. Business affairs / 3. General aviation prohibited except for Flying Club CLY and subscribers on apron G (G1 to G7).*
Assistance obligatoire + PPR à l'exception de l'aéroclub Calvi / *Ground handling mandatory + PPR except Aeroclub Calvi.*

Parking D autorisé : LUN-VEN 0600-1600 et DIM 1400-HOR / *Parking D authorized : MON-FRI 0600-1600 and SUN1400-HOR*

Parking D interdit : VEN-DIM 1600-1400 / *Parking D prohibited : FRI-SUN 1600-1400*

Maintien Avitaillement AVGAS camion / *AVGAS fueling maintenance by truck.*

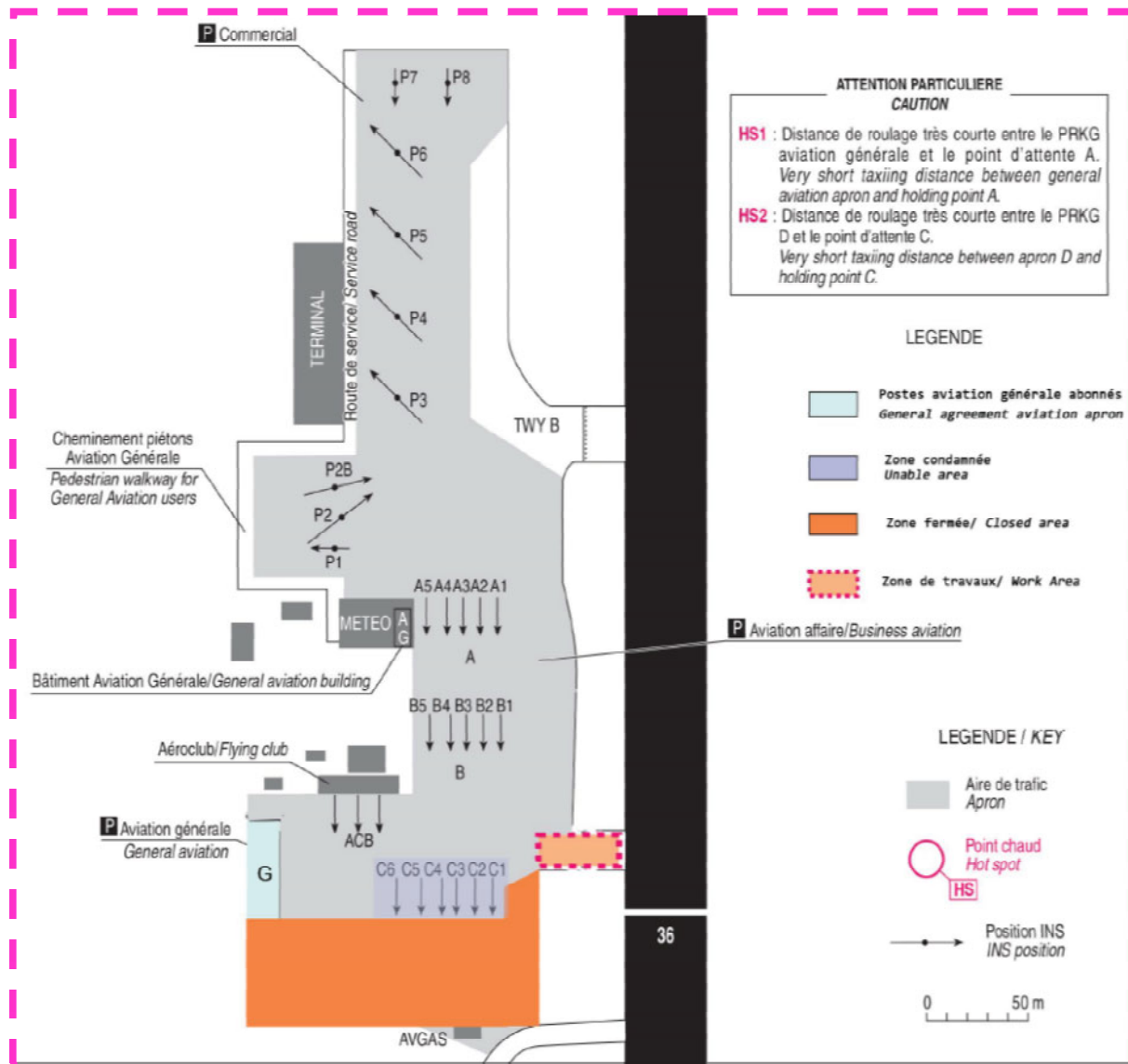
Affectation des Aéronefs de l'aviation d'affaires sur les aires de trafic A, B et C / *Business aviation ACFT parking on apron A, B and C.*

Affectation des Aéronefs de l'aviation générale sur l'aire de trafic D / *General aviation ACFT parking on apron D.*

Assistance obligatoire pour tous les vols / *Ground handling mandatory for all ACFT.*

PHASE 3 : sera activée par NOTAM / will be activated by NOTAM

3.1 - INFRASTRUCTURES MODIFIEES EN PHASE 3 / PHASE 3 MODIFICATIONS



Travaux de création de centrale AVGAS et de la zone sud / Works for the creation of a refuelling (AVGAS) station and extension of the Southern area :

- Localisation zone travaux PHASE 3 à plus de 140 m de l'axe de piste / PHASE 3 work area located over 140 meters away from RWY centreline.
- Fermeture du taxiway A / Closure of TWY A.
- Décollage de nuit interdit / Take-off prohibited at night.
- Aire de trafic G limitée aux abonnés (postes G1 à G7) / Parking limited General agreement aviation (apron G1 to G7).
- Fermeture de l'accès depuis les parkings A, B, C et G vers les parkings Sud et l'AVGAS sur toute sa largeur à l'aide de balisages lumineux remplis de sable / Access from parkings A, B, C and G to South parkings and AVGAS along its width, closed using lit work area barriers filled with sand.
- Parking C à utiliser sous restrictions particulières / Parking C to use with special restrictions :
 - Fermeture des postes C1, C5 et C6 / Closure of stands C1, C5 and C6.
 - Autorisation d'utilisation des postes C2 et C4 avec aéronefs d'envergure inférieure à 21 m et d'une longueur inférieure à 20 m. / Authorization to use stands C2 and C4 with ACFT with wingspan less than 21 m and length less than 20 m.
 - Autorisation d'utilisation du poste C3 / Authorization to use stands C3 :
 - Postes C2 et C4 condamnés / Stands C2 and C4 closed.
 - Limitation d'utilisation des aéronefs d'une longueur inférieure à 21 m et d'une envergure inférieure à 24 m. / Limitation of use of ACFT with length less than 21 m and wingspan less than 24 m.
- Parking aviation générale et affaires condamnés (une partie du parking G) / General and business aviation parking closed (a part of parking G).
- Etablissement d'une zone de repli du matériel avant abandon de chantier, située à une distance de plus de 188 m de l'axe de piste / Construction equipment storage area in place, located over 188 meters away from the RWY centreline.

3.2 - RESTRICTIONS SUR INFRASTRUCTURES MAINTENUES EN EXPLOITATION / RESTRICTIONS ON OPERATING FACILITIES

Priorisation des trafics suivants / *Prioritization of the following traffics :*

1. Aviation commerciale / 2. Aviation affaires / 3. Aviation légère interdite à l'exception de Aéroclub CLY et des abonnés sur l'aire de trafic G (G1 à G7).
1. *Commercial aviation / 2. Business affairs / 3. General aviation prohibited except for Flying Club CLY and subscribers on apron G (G1 to G7).*

Assistance obligatoire + PPR à l'exception de l'aéroclub Calvi / *Ground handling mandatory + PPR except Aeroclub Calvi.*

Interdiction aviation légère du jour 4 à 16h00 loc au jour 7 à 14h00 (hors abonnés et aéroclubs) / *Light Aviation prohibited from day 4 at 16:00 to day 7 at 14:00 (except subscribers and aeroclub).*

Parking D autorisé : LUN-VEN 0600-1600 et DIM 1400-HOR / *Parking D authorized : MON-FRI 0600-1600 and SUN1400-HOR*

Parking D interdit : VEN-DIM 1600-1400 / *Parking D prohibited : FRI-SUN 1600-1400*

Maintien Avitaillement AVGAS camion / *AVGAS fueling maintenance by truck.*

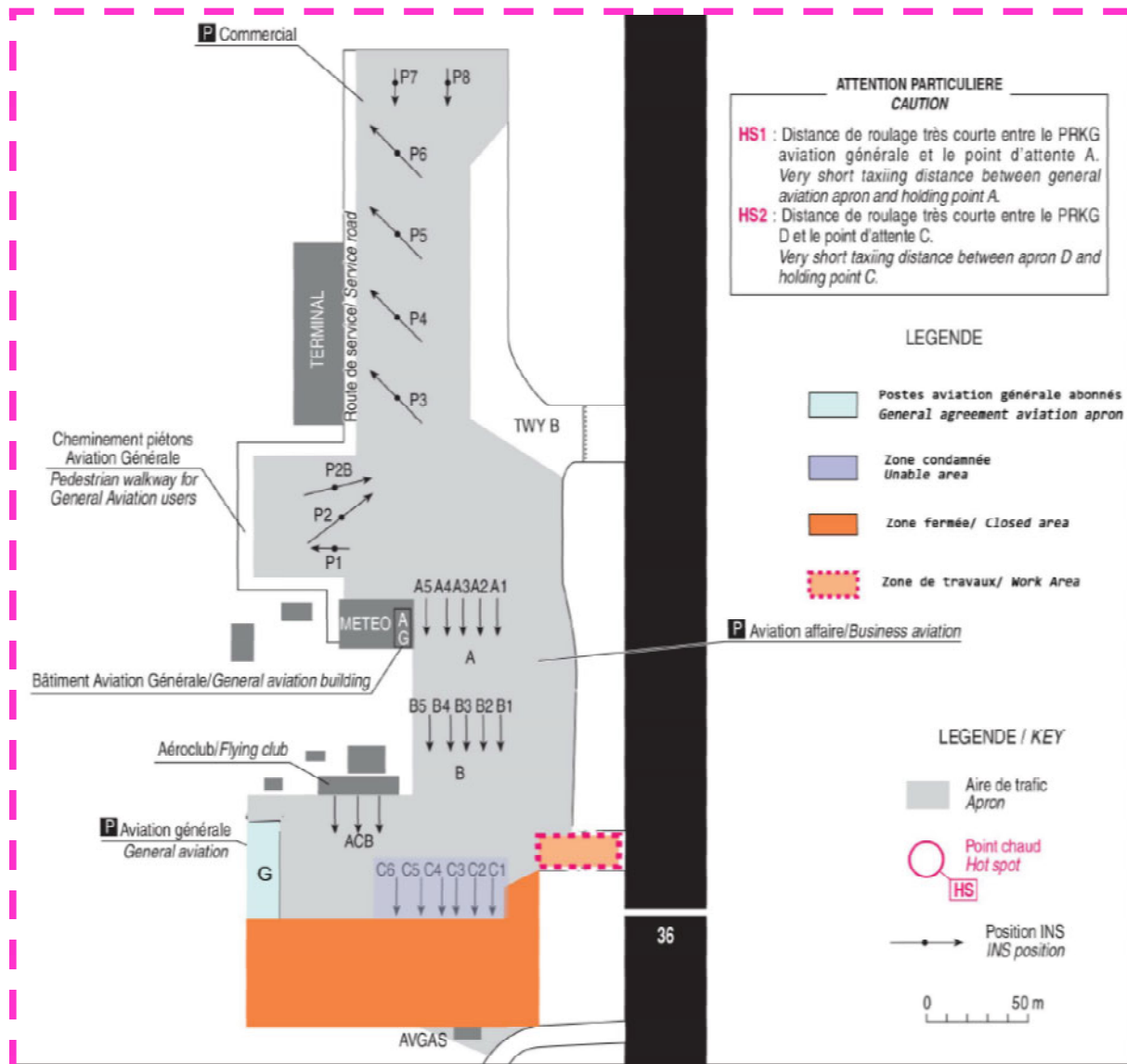
Affectation des Aéronefs de l'aviation d'affaires sur les aires de trafic A, B et C / *Business aviation ACFT parking on apron A, B and C.*

Affectation des Aéronefs de l'aviation générale sur l'aire de trafic D / *General aviation ACFT parking on apron D.*

Assistance obligatoire pour tous les vols / *Ground handling mandatory for all ACFT.*

PHASE 4 : sera activée par NOTAM / will be activated by NOTAM

4.1 - INFRASTRUCTURES MODIFIEES EN PHASE 4 / PHASE 4 MODIFICATIONS



Travaux de marquage au sol des postes / Parking stands marking works :

- Localisation zone travaux PHASE 4 à plus de 90 m de l'axe de Piste / PHASE 4 work area located over 90 meters away from RWY centreline.
- Fermeture du taxiway A / Closure of TWY A.
- Décollage de nuit interdit / Take-off forbidden at night.
- Aire de trafic G limitée aux abonnés (postes G1 à G7) / Apron limited to subscribers (apron G1 to G7).
- Fermeture de l'accès depuis les parkings A, B, C et G vers les parkings Sud et l'AVGAS sur toute sa largeur à l'aide de balisages lumineux remplis de sable / Access from parkings A, B, C and G to South parkings and AVGAS along its width, closed using lit work area barriers filled with sand.
- Parking aviation générale et affaires condamnés (fermeture des parkings C et une partie du parking G) / General and business aviation apron closed (closure of aprons C and a part of parking G).
- Etablissement d'une zone de repli du matériel avant abandon de chantier, située à une distance de plus de 188 m de l'axe de piste / Construction equipment storage area in place, located over 188 meters away from the RWY centreline.

4.2 - RESTRICTIONS SUR INFRASTRUCTURES MAINTENUES EN EXPLOITATION / RESTRICTIONS ON OPERATING FACILITIES

Priorisation des trafics suivants / Prioritization of the following traffics :

1. Aviation commerciale / 2. Aviation affaires / 3. Aviation légère interdite à l'exception de Aéroclub CLY et des abonnés sur l'aire de trafic G (G1 à G7).
1. Commercial aviation / 2. Business affairs / 3. Light aviation prohibited except for Aeroclub CLY and subscribers on apron G (G1 to G7).

Assistance obligatoire + PPR à l'exception de l'aéroclub Calvi / Ground handling mandatory + PPR except Aeroclub Calvi.

Interdiction aviation légère du jour 4 à 18h00 loc au jour 7 à 20h00 (hors abonnés et aéroclubs) / Light aviation prohibited from day 4 at 18:00 to day 7 at 20:00 (except subscribers and aeroclubs).

Maintien avitaillement AVGAS camion / AVGAS fueling maintenance by truck.

Assistance obligatoire pour tous les vols / Ground handling mandatory for all ACFT.

Fermeture de la zone permettant aux aéronefs de l'aéroclub de circuler / Closure of the area previously reserved for aeroclub ground movements.

PHASE 5 :

CONFIGURATION FINALE : cette date sera confirmée par NOTAM.
 FINAL CONFIGURATION : this date will be confirmed by NOTAM.

Cette information sera reprise dans l'AIP FRANCE / This information will be included in AIP FRANCE

AIP
 FRANCE

AD 2 LFKC APDC 01

AIRE DE STATIONNEMENT
 Parking areas

CALVI SAINTE CATHERINE

